## DEUX TITRES BOUDDHIQUES PORTÉS PAR DES RELIGIEUX NESTORIENS

PAR

## PAUL PELLIOT.

Le P. Havret est mort en 1901 sans avoir pu mettre la dernière main au travail si intéressant et si minutieux qu'il avait consacré à l'inscription chrétienne de Si-ngan-fou. Toutefois, dès 1897, 1) il avait obtenu du P. Cheikho un déchiffrement et une traduction des notes syriaques qui se trouvent sur les diverses faces de la stèle, et les six pages de cette étude ont été jointes au fascicule où les jésuites de Zi-ka-wei ont pieusement édité les notes laissées par leur regretté confrère. 2)

Le premier personnage dont ait eu à s'occuper le P. Cheikho est l'auteur même de l'inscription, le religieux Adam, qui avait pris le nom chinois de 景淨 King-tsing. 3) En syriaque, cet auteur

<sup>1)</sup> Cf. Variétés sinologiques, n°. 12, Havret, La stèle chrétienne de Si-ngan-fon, IIe partie, 1897, p. 210.

<sup>2)</sup> Variétés sinologiques, n°. 20, Havret, La stèle chrétienne de Si-ngan-fou, III° partie, 1902. Une nouvelle étude sur la stèle de Si-ngan-fou, publiée par un Japonais, est signalée dans B. E. F. E.-O, X, 731; il est tout à fait improbable qu'elle dise rien de la partie syriaque.

<sup>3)</sup> Je rappelle que King-tsing est encore connu, grâce à une heureuse trouvaille de M. Takakusu, comme traducteur d'un traité bouddhique sur les six pāramitā (cf. Toung Puo, VII, 589—591). Son nom se rencontre en outre dans la note finale de l'Eloge de la Sainte Trinité que j'ai retrouvé dans la grotte de Touen-houang et qui est aujourd'hui

est qualifié de «Adam, prêtre et chorévêque et papas de Chine»; telle est du moins la version du P. Cheikho.

Un seul titre fait difficulté, celui de papas. Le P. Cheikho expliquait au P. Havret que, «dans les premiers siècles de l'Eglise, le nom de pape était donné indifféremment aux patriarches, aux évêques et même aux prêtres»; et il rappelait les papas des Grecs modernes et les popes russes. 1) Le P. Havret s'est rangé à l'avis du P. Cheikho. Cette solution, en dehors de toute autre considération, 2) prête cependant à une objection capitale: l'inscription de Si-ngan-fou ne donne pas papas, mais incontestablement papši, 3) qui ne se ramène pas à papas. C'est ce qui avait conduit le P. Heller 4) et Mgr Lamy 5) à supposer pour papši, qui n'est pas syriaque, une origine étrangère, en fait chinoise.

The the work of the second

conservéd la Bibliothèque Nationale (cf. B. E. F. E.-O., VIII, 519; le texte a été édité en 1909— 1910 dans le 2° fascicule du 敦煌石室遺書 Touen honang che che yi chou).

<sup>1)</sup> Stèle chrétienne, IIIe partie, p. 8.

<sup>2)</sup> Ce titre de «papas» appliqué à Adam, prêtre et chorévêque, c'est-à-dire n'ayant même pas le caractère épiscopal, ne va pas de soi. En tout cas, il faut absolument renoncer à rapprocher le titre donné ici à Adam de celui de fa-wang, roi de la loi, ou plutôt 資本大法工, «grand roi de la loi, gardien du royaume», qu'avait porté au VIIe siècle le nestorien 阿羅本 A-lo-pen. Wylie, suivi par Schlegel (Die chinesische Inschrift auf dem uigurischen Denkmal in Karabalgassun, p. 64), s'est mépris à ce sujet.

<sup>3)</sup> Ou fapăi, l'écriture syriaque de l'inscription ne distinguant pas entre f et p.

<sup>4)</sup> Heller, Das nestorianische Denkmal in Singan-fu (dans Zeitschr. für Kath. Theol., Inusbrück, 1885, pp. 111, 123); Prolegomena zu einer neuen Ausgabe der nestorianischen Inschrift von Singan-fu, dans Verhandl. des VII intern. Orient.-Congresses gehalten in Wien im Jahre 1886, Vienne, Hölder, 1889, pp. 45-46; Beleuchtung der Bemerkungen Kühnert's zu meinen Schriften über das nestorianische Denkmal zu Singan-fu, dans W. Z. K. M., 1895, 312-313; Das nestorianische Denkmal in Singan-fu, Budapest, 1897, in-4°, pp. 42-43. Il me paraît inutile de discuter ici les objections confuses et contradictoires que M. Kühnert a opposées au P. Heller dans W. Z. K. M., 1895, pp. 26-43.

<sup>5)</sup> Mgr. Iamy, Le monument chrétien de Singan fou, en collaboration avec A. Gueluy (forme le 6° fasc. du t. LIII des Mém. de l'Acad. roy. de Belgique), 1897, p. 99. Mgr. Lamy hésitait, d'après la photographie dont il se servait, entre «papaschi» et «papaschah». Le P. Havret (Stèle chrétienne, III, 8) lui répondit qu'il aurait pu consulter la photolithographie des l'ariétés sinologiques, «dont les traits sont parfaitement formés». Ceci est exact,

Mgr Lamy ne fit pas d'hypothèse personnelle. Par contre, le P. Heller s'adressa à von der Gabelentz, qui lui suggéra 法節 fa-che (\*fāp-š'i) ou 法士 fa-che (\*fāp-j'i).¹) Le P. Heller garda fa (\*fāp), mais rejeta 節 che et 士 che, parce que ces expressions signifieraient «maître», et que, parmi les 76 religieux nommés au bas et dans les marges de l'inscription, et dont beaucoup devaient être des «maîtres», il était inadmissible que ce titre de fa-che, «maître», fût attribué au seul Adam. Après avoir songé à une combinaison 法史 fa-che, qui aurait signifié «annaliste de la Loi», le P. Heller se décida en faveur de 法司 fa-sseu, disant que sseu se prononce également ši, et interprétant cette expression par «surveillant de la Loi».

Le P. Havret n'accepta pas l'hypothèse du P. Heller, pour deux raisons: d'abord à cause de ce que le P. Cheikho lui disait de papas, et aussi parce que «à l'époque des T'ang, nous ne rencontrons pas une seule fois un caractère chinois prononcé aujourd'hui fa, pris pour le son pa ou pap dans les transcriptions bouddhiques faites à Si-ngan-fou». En note, le P. Havret ajoutait, en s'appuyant sur la Méthode pour déchiffrer et transcrire les noms sanscrits de Stanislas Julien, que «les caractères qui alors représentaient le pa sanscrit, étaient 波, 本, 股, 巴 et autres semblables».

mais ces traits donnent papši, et on ne comprend pas pourquoi le P. Cheikho, qui écrit correctement papši en syriaque et en caractères hébreux, transcrit papas en caractères latins.

<sup>1)</sup> Heller, Das nestorianische Denkmal, 1897, p. 42; je ne cite que ce dernier travail, où le P. Heller a développé ses hypothèses; en réalité elles se trouvent déjà dans son étude de 1885. Von der Gabelentz n'avait indiqué la forme ancienne que de \*fap; pour les deux autres caractères, il les eût lus uniformément ši, ayant toujours négligé la différence essentielle des initiales sourdes et sonores, qui se complique ici, dans un des deux cas, d'un passage d'explosive à spirante. La marque de brève employée par von der Gabelentz dans \*fap est certainement inutile, et peut-être fautive. Le P. Heller a de son côté restitué des \*prononciations anciennes\* pour les noms chinois de tous les moines, et luimême reconnaît (p. 59) que ces restitutions sont parfois hypothétiques; elles sont en réalité de la plus déconcertante fantaisie. Je note par l'apostrophe le yod; cette notation est provisoire.

On a vu plus haut sur quelle confusion de formes reposait l'opinion du P. Cheikho. L'argument tiré de la Méthode de Julien ne vaut pas mieux. Cette Méthode, qui a rendu des services, est aujourd'hui tout à fait surannée; elle coupe arbitrairement les portions de mots étrangers que chaque caractère chinois est censé transcrire, et ne tient aucun compte de la prononciation qu'avaient ces caractères à l'époque des T'ang. Des signes comme po (\*pa), 鉢 po (\*pat et \*par), 跋 pa (\*but et \*bar), 般 pan (\*pan), Pa (\*pa) transcrivent en réalité des mots ou portions de mots très différents, qui ne sont pa que pour le premier et le dernier. Et puis, il ne s'agissait pas de rendre en chinois un son étranger pa ou pap, mais éventuellement de transcrire en syriaque un son fa, ou plutôt \*fap. Surtout le P. Havret ne paraît pas avoir remarqué que l'écriture syriaque de l'inscription ne distingue pas entre f et p, et que c'est le même signe que le P. Cheikho transcrit tantôt par p, tantôt par f; papši peut donc bien être fapši, et l'est certainement si ce mot transcrit une expression chinoise commençant par 🗱 fa (\*fap).

Or je crois bien que tel est le cas, mais autrement que ne l'entend le P. Heller. Son 法司 fa-sseu, «surveillant de la Loi», est une expression qu'il forge de toutes pièces; elle ne s'est, je crois, jamais rencontrée, au moins dans cet emploi. De plus, il est inexact que 司 sseu ait aussi une prononciation ši; la prononciation ancienne du caractère est \*sy, en notant par y une voyelle de timbre sourd qui ne yodisait pas la sifflante précédente comme dans les mots de type si (\*s'i); jamais, dans les temps historiques, ce mot n'a été prononcé avec la chuintante de papši (fapši). La seconde objection ne vaut pas contre l'hypothèse à laquelle le P. Heller avait tout d'abord songé: 法史 fa-che (\*fap-š'i), «annaliste de la Loi». Ceci serait phonétiquement possible, mais l'autre difficulté reparaît: 4 3 \*

l'«anualiste de la Loi» est lui aussi une combinaison arbitraire, et encore moins admissible que le «surveillant de la Loi».

Restent les deux hypothèses de von der Gabelentz. Une forme ## # fa-che (\*fap-j'i) n'est pas impossible en chinois, et l'objection phonétique ne serait pas insurmontable. Mais ce n'est pas là une combinaison usuelle, et nous avons mieux avec 法的 fa-che (\*fap-š'i). Cette fois, tout concorde. La correspondance phonétique est parfaite, et nous tenons enfin, ce qui est presque l'essentiel, une forme réellement et constamment usitée dans la langue religieuse de la Chine. «Maître de la Loi», c'est le titre des maîtres bouddhistes. Que des nestoriens l'aient adopté, nous n'en serons pas surpris quand nous leur voyons prendre, dans la partie chinoise de l'inscription, les titres non moins bouddhiques de fe seng, «moine», qui est le sanscrit sangha, ou de 大德 ta-tö, «grande vertu», qui répond régulièrement au sanscrit bhadanta. Et si le P. Heller objecte qu'il devrait y avoir, dans la longue liste des religieux nestoriens, d'autres «maîtres de la Loi» qu' Adam, j'avoue qu'en tout état de cause cet argument négatif ne me paraît pas avoir grande valeur. Mais nous devous aussi nous rappeler le rôle que le prêtre nestorien Adam a joué comme traducteur d'œuvres bouddhiques, et nous pourrous admettre que c'est à ces relations avec les «maîtres de la Loi» bouddhistes qu'il devait d'avoir pris ou reçu pour lui-même leur titre le plus ordinaire 1).

Ainsi papši (fapši) ne serait autre que le titre bouddhiste de farche (\*fap-š'i), «maître de la Loi». La vraisemblance de cet emprunt me paraît corroborée par un second terme employé

<sup>1)</sup> Ce titre de "maître de la Loi- est appliqué à un religieux manichéen dans l'inscription de Kara-balgasoun (cf. Schlegel, Die chinesische Inschrift auf dem uigurischen Denkmal in Karabalgassun, Helsingfors, 1896, p. 48). En ce qui concerne Adam, je me demande si précisément le génitif "de Chine- qui suit le titre de fapši ne porte pas exclusivement sur ce dernier titre, et n'indique pas par là-même que c'est en Chine qu' Adam, prêtre et chorévêque, avait reçu cette nouvelle appellation.

dans la partie syriaque de notre inscription. Sur la face de droite, nous trouvons indiqué, dans la traduction du P. Cheikho, un «Marsargis, prêtre et chorévêque de Schiangatsoa»; ce «Schiangatsoa» n'est pas autrement expliqué. Le P. Heller a lu «schiangtsue», et a supposé un original chinois: «Ce mot, dit-il, ne peut pas être un nom de lieu, comme «chorévêque de Schiangtsue», ni un second titre; dans le premier cas, il faudrait avoir la marque du génitif, et dans l'autre le mot «et». Le mot chinois est peut-être 第主 hiang-ču, ou 第首 hiang-sau (Canton), hiang-so, hiang-tschü (Swatow), et serait la traduction tout à fait littérale de Xωρ-επίσκοπος, si on pouvait constater que hiang, «village», s'est prononcé jadis šiang.»

L'objection faite par le P. Heller contre «Schiangtsue», nom de lieu, me paraît tout à fait sérieuse; la marque du génitif, en fait d placé devant le mot au génitif, est nécessaire, et n'est jamais omise dans l'inscription. Il y a moins de difficulté à admettre un second titre, qui, étant au même cas que le précédent, peut, à la rigueur, se passer de «et». Même l'hypothèse du P. Heller revient un peu à cela; son hiang-ču, mis comme une sorte de traduction à la suite de chorévêque, sera difficilement accepté comme une simple apposition. Bien plus, on trouve, sur la face principale de la stèle, la mention de Mar Hnanišo, «catholicos et patriarche»; le P. Cheikho tout comme le P. Heller 1) admettent bien qu'il s'agit de deux titres; or ils ne sont pas séparés par la conjonction «et».

Je pense donc que la forme syriaque dissimule un titre, et que ce titre non syriaque est chinois. Mais je ne crois pas au «chef de village» du P. Heller. On attend un titre religieux. De plus hiang-tchou et hiang-cheou sont l'aboutissement moderne, à peine altéré, de prononciations anciennes h'an-č'u et h'an-š'eu<sup>2</sup>, auxquel-

<sup>1)</sup> Cheikho, loc. laud., pp. 1, 6; Heller, loc. laud., p. 36.

<sup>2)</sup> Le yod, qui affaiblissait a en  $\ddot{a}$  devant m et n, n'a jamais produit ce résultat devant  $\dot{n}$ .

les ne saurait répondre «schiangtsue». Ici encore, il me semble qu'on doit chercher du côté du bouddhisme. Le syriaque porte en réalité siangtsua: or c'est exactement ainsi qu'on peut s'attendre à voir transcrit, par quiconque avait l'oreille un peu fine, le titre de Le chang-tso, qui répond au sanscrit sthavīra et désigne le supérieur des couvents. La prononciation ancienne de chang-tso est ž'antswa, car les tables du K'ang hi tseu tien attestent, d'une part que toutes les chuintantes étaient yodisées, d'autre part que tso rentre dans la catégorie des mots prononcés «la bouche fermée» ( 口 ), c'est-à-dire avec insertion d'une semi-voyelle labiale. La correspondance est si parfaite que la solution me paraît s'imposer. Le chorévêque Marsargis devait être le supérieur d'un couvent nestorien. 1)

Si mes hypothèses sont justes, il en résulterait qu'à côté des titres bouddhistes que nous voyons employés en chinois par les nestoriens, ceux-ci avaient encore adopté, même dans leur langue maternelle, quelques titres usuels du pays où ils s'étaient établis et en particulier ceux de fa-che, «maître de la Loi», et de changto, «supérieur de couvent».

<sup>1)</sup> Le chang-tso ne se confond pas avec le seu-tchou, "maître du temple". Il y a avssi un sseu-tchou mentionné dans l'nscription de Si-ngan-fou, et qui porte le titre de président du tribunal des rites", Legge par "directeur de la Cour des sacrifices". Comme ce personnage est donné en syriaque comme archidiacre, le P. Heller (p. 56) suppose que t'ai-tch'ang-k'ing signifie "président des saints usages" et équivaut à "archidiacre" pour lui, Pauthier, Dabry de Thiersant et Legge ont dû lire t'ang, au lieu de tch'ang, pour traduire comme ils l'ont fait. Il n'en est rien. La Cour des sacrifices est bien connue, et c'est une institution purement chinoise.

Addendum. — M. l'abbé Chabot, à qui j'ai communiqué les épreuves de cette note me fait remarquer que mes hypothèses tendent à montrer que, dans la transcription syriaque de mots chinois, toutes les voyelles étaient notées, et que tel fut aussi l'usage dans les transcriptions syriaques de mots grees. Ce rapprochement me paraît fournir un nouve argument pour écarter papaši ou šiangatsoa. La approchement me paraît fournir un nouve